

Banque du Canada
Renseignements complémentaires sur les prêts et créances figurant au bilan
au 31 mars 2011

Tableau 1 : Prêts et créances – Ventilation détaillée

	(En millions \$)
Autres avances aux membres de l'ACP ¹	<u>9,7</u>
Prises en pension à plus d'un jour ²	0,0
Prises en pension à des fins de gestion de bilan ³	0,0
Prises en pension spéciales ⁴	<u>0,0</u>
	<u>0,0</u>
Autres créances	<u>3,2</u>
Encours des prêts et créances	<u>12,9</u>

Tableau 2 : Valeur au marché et composition des titres pris en pension pour plus d'un jour

	(En millions \$)	
Titres émis ou garantis par le gouvernement canadien	0,0	0,0 %
Titres émis ou garantis par un gouvernement provincial	0,0	0,0 %
Titres émis par une municipalité	0,0	0,0 %
Titres de sociétés ⁵	0,0	0,0 %
Papier commercial adossé à des actifs ⁶	<u>0,0</u>	0,0 %
Valeur totale des titres pris en pension pour plus d'un jour	<u>0,0</u>	0,0%
Encours des prises en pension à plus d'un jour	<u>0,0</u>	
Taux de nantissement	0%	

Tableau 3 : Valeur au marché des titres prises en pension à des fins de gestion de bilan

	(En millions\$)
Titres émis par le gouvernement canadien	<u>0,0</u>
Encours des prises en pension à des fins de gestion de bilan	<u>0,0</u>
Taux de nantissement	0%

¹ Les avances à un jour sont garanties par des titres admissibles à cette fin dans le cadre du mécanisme permanent d'octroi de liquidités de la Banque. Pour de plus amples renseignements, cliquez sur ce lien : http://www.banqueducanada.ca/fr/financier/securites_160710.pdf

² Consultez le Tableau 2 pour connaître la composition des titres pris en pension pour plus d'un jour. Les modalités d'application du mécanisme de prise en pension à plus d'un jour sont disponibles à l'adresse: http://www.banqueducanada.ca/fr/avis_fmd/2009/nouv_termes_190110.pdf

³ Consultez le Tableau 3 pour connaître la composition des titres prises en pension à des fins de gestion de bilan. Les modalités d'application du mécanisme de prise en pension à plus d'un jour à des fins de gestion sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.banqueducanada.ca/fr/avis_fmd/2010/modalites_gestion300410.pdf

⁴ Sauf indication contraire, les prises en pension spéciales sont des opérations de pension à un jour portant sur des titres du gouvernement canadien

⁵ Pour les nouvelles exigences d'admissibilité entrées en vigueur le 7 Septembre 2010, les détails sont disponibles à l'adresse :

http://www.banqueducanada.ca/fr/financier/securites_160710.pdf

⁶ Le papier commercial adossé à des actifs doit répondre aux critères et conditions d'acceptation en garantie fixés pour le mécanisme permanent d'octroi de liquidités de la Banque. Pour en savoir plus, cliquez sur ce lien : http://www.banqueducanada.ca/fr/financier/securites_160710.pdf